

Compte Rendu des CAPL du 3/11/2016 - Listes d'Aptitude 2017

En début de séance, nous avons lu notre déclaration liminaire, puis la Direction a précisé qu'une réunion d'information avait eu lieu pour l'ensemble des candidats et qu'un entretien individuel avait été proposé.

CAPL Liste d'Aptitude de B en A :

La Direction a indiqué le nombre d'agents figurant sur la PAS (plage d'appel statutaire) c'est à dire ceux qui peuvent solliciter une promotion, sachant que pour l'accès au grade d'inspecteur, il faut justifier d'au moins 15 années de services publics dont 8 effectifs en catégorie B.

- 290 agents figurent dans la plage d'appel statutaire.
- 33 postulants (15 FF & 18 FGP), contre 35 l'an dernier et 46 en 2014.

La Direction a décliné certains critères de sélection pour être retenu excellent. Critères hyper sélectifs car peu de place.

La Direction nous a dressé le bilan national 2016 de la sélection au grade d'inspecteur : 185 promus dont 183 Contrôleurs Principaux et 2 Contrôleurs 1ère classe.

Rappel du bilan national par âge :

Liste d'aptitude B en A pour 2016	
De 45 à 55 ans	52,43 %
De 56 ans à 60 ans	36,76 %
+ de 61 ans	10,81 %

La «potentialité de promotion» offerte au département, autrement dit, le nombre de candidats pouvant utilement être présentés comme «excellents» et ayant des chances d'être promus est d'**1 seul** agent contre 2 l'an passé.

Elle a conduit la Direction à retenir 2 candidats au projet.

Nous avons mis en valeur les qualités de nos adhérents et de nos mandants ; à l'issue de la séance 1 dossier a été « remonté » en « excellent » et 6 candidats proposés « très bon ».

CAPL Liste d'Aptitude de C en B :

La Direction a indiqué le nombre d'agents figurant sur la PAS (plage d'appel statutaire) c'est à dire ceux qui peuvent solliciter une promotion, sachant que pour l'accès au grade de contrôleur, il faut justifier d'au moins 9 ans de services publics.

- 278 agents figurent dans la plage d'appel statutaire.
- 68 postulants (34 FF & 34 FGP), contre 90 l'an dernier (50 FF & 40 FGP), 98 en 2014 (54 FF & 44 FGP), 110 en 2013 (61FF & 49 FGP) et 151 en 2012 (66 FF & 85 FGP).

La Direction a décliné certains critères de sélection pour être retenu excellent. Critères très sélectifs car peu de place.

La Direction nous a dressé le bilan national 2016 de la sélection au grade de contrôleur : 745 promus dont 75 % d'AAP 1ère classe, 68,5 % entre 45-55 ans et seulement 9 promus de moins de 45 ans.

La «potentialité de promotion» offerte au département, autrement dit, le nombre de candidats pouvant utilement être présentés comme «excellents» et ayant des chances d'être promus est de 6 agents contre 9 l'année dernière.

Elle a conduit la Direction à retenir 5 candidats au projet.

De fait, nous avons mis en valeur les qualités de nos adhérents et de nos mandants.

En définitive, à l'issue de la séance de la CAPL:

- 10 dossiers ont été classés «excellent».

Ainsi, suite aux interventions des élus du personnel, nous avons eu la satisfaction de voir 5 collègues supplémentaires portés sur la liste des «excellents» et 7 candidats proposés « très bon ».

La Direction a communiqué sur les critères retenus pour la comparaison des dossiers:

- Dossier d'évaluation global (c'est la notation et les appréciations des 5 dernières années : profil croix avec cotations excellentes nécessaires)
- Aptitude à exercer les fonctions du grade supérieur (pilotage et animation)
- Aptitude à la mobilité géographique et fonctionnelle
- Participation aux concours
- Examen du parcours professionnel
- Investissement personnel pour la collectivité

Les choix ont été faits de manière collégiale par l'équipe de direction.

Solidaires Finances Publiques rappelle que les possibilités de promotion via les plans de qualification doivent être pourvues principalement par concours internes et examens professionnels.

Pour nous, le poids des critères subjectifs dans le processus de sélection de la liste d'aptitude est injuste car cela favorise les comportements opportunistes, le clientélisme, mais aussi et surtout, cela désagrège les liens sociaux et professionnels au sein des équipes de travail.

Pour nous, la liste d'aptitude est également un des vecteurs importants de promotion interne mais ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont rappelé que, dans chaque intervention, ils ne se livreraient à aucun classement entre les agents et se garderaient d'établir une comparaison entre les dossiers. Pour nous, ce classement est de la seule responsabilité de l'administration.

Solidaires Finances Publiques a voté «contre» les listes de candidats «à revoir», «très bon» ou «excellent».

Ce vote mérite une explication qui a, du reste, été fournie au cours de la CAPL :

Il ne s'agit en aucun cas de voter contre les agents qui se sont vus classés «excellent» ou «très bon», mais bien contre les modalités de sélection du dispositif actuel de la liste d'aptitude.

Les motifs d'opposition ne manquent pas :

- les aspects subjectifs de la liste d'aptitude,
- l'absence d'homogénéité dans l'élaboration des listes d'aptitudes,
- le fait que toutes les candidatures y compris celles identifiées comme «à revoir» ne soient pas soumises à l'examen de la CAP nationale
- les conséquences de la «culture du mérite» en matière de conditions de travail et d'ambiance professionnelle,
- les choix opérés par l'administration centrale en matière d'équilibre entre concours, examens professionnels et liste d'aptitude.

Les autres organisations syndicales (CGT, FO & CFDT) ont également voté contre.

Solidaires Finances Publiques demande aux chefs de services de refuser de classer les agents.

Si nous nous félicitons de constater l'inscription de certains de nos collègues dans le champ des promotions possibles dans le cadre de la campagne 2016 de liste d'aptitude, nous ne pouvons accepter le principe d'un classement qui discrimine les agents entre eux sur la base de critères subjectifs.

PS : Pour plus d'information sur le positionnement de Solidaires Finances Publiques à l'égard des listes d'aptitude, nous vous invitons à lire notre liminaire./.

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL 1 & 2– Morbihan

C P :	Yannick Le Sausse – Tit	Yves-Marie Delliste - Supp
C 1ère classe :	Françoise Mathieu – Tit	Florence Hamonou – Supp
C 2è classe :	Jean-Marc Papotier – Tit	Colette Le Falher – Supp
Insp	Annie Renaud – Tit	Marc Villecourt - Supp
Insp	Véronique Técher - Tit	Christine Moncomble - Supp
Experts	<i>Jean-Marc Papotier – Yannick Le Sausse</i>	

Section Solidaires Finances Publiques 56 - 13 Ave St Symphorien - 56020 VANNES CEDEX
solidairesfinancespubliques.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
site : <http://solidairesfinancespubliques.info/snui-locaux/56/>



**La force de tous
les agents de la DGFIP**

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec les élus, les militants, les correspondants !

SECTION : MORBIHAN - 56

BULLETIN D'ADHÉSION

Coupon à remettre à votre correspondant accompagné du règlement



NOM (marital) _____ Prénom _____
 NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....
 Cadre : Grade : Echelon : Indice :
 Montant de la cotisation → Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL

N° DGFIP (6 chiffres)
 N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____

Mel personnel

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr